

# cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 223 - VENDREDI 20 JUIN 2014

## LA CANAILLE DU FAUBOURG

Le bac national fustigé par le Medef, Luc Ferry et Le Monde : contre l'infection, casser le thermomètre ?

## AGENDA MILITANT

→ 24 juin

Paris [Appropriation sociale et Histoire. 1914-1990 : Appropriations révolutionnaires d'en bas et/ou d'en haut](#)  
Paris ["Penser les dominations, le travail et l'émancipation : points de vue d'une sociologue féministe"](#)

→ 26 juin

Paris [Non à la casse de l'industrie du papier-carton](#)

→ 27 juin

IdF [Assises régionales des lycéen-ne-s sans papiers](#)

→ 5-6 juillet

Frioul [5<sup>e</sup> rencontre avec Médiapart](#)

À LIRE SUR [communistesunitaires.net](http://communistesunitaires.net)



[Construisons des sciences citoyennes "Les libéralismes en question XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles"](#)

## La nouvelle bataille du rail

Quelque chose de majeur se passe, là sous nos yeux embués d'attente d'été et d'événement foot-ballistique.

Nous voici au début d'un moment susceptible de marquer l'histoire. Il n'est pas possible de connaître l'aboutissement, mais celui-ci dépendra pour une part de notre engagement personnel.

Une grève, une grande grève est engagée par les travailleurs de la SNCF. Nous devons mesurer le courage et l'effort que ce choix représente pour ces cheminots dont la richesse n'est pas la caractéristique. La grève porte un poids sur le quotidien présent et à venir. Voilà bien un engagement qui demande conscience, courage, détermination et sens moral de l'intérêt collectif d'une entreprise au service d'un pays.

La lutte, l'insoumission, représente toujours un courage.

Pensons à la grande lutte cheminote précédente, 1995. Elle avait sonné comme un événement dont nous étions tous sortis fiers. Après des jours sans train, de galères quotidiennes et épuisantes pour se déplacer, c'était sous les applaudissements que la reprise victorieuse s'était opérée. Nous qui souffrons le plus de chaque défaillance des transports publics, nous sommes nés pour galérer notre vie dans ce nouveau monde de puissants et de fric. Nous sommes nés pour galérer, mais ce difficile effort lié à la grève est porteur de dignité, de fierté libératrice.

Visiblement une épreuve de force est lancée. Les puissants de ce monde ont décidé de soumettre et d'imposer. L'union sacrée droite et gauche (molle) s'annonce pour mener propagande commune, pour mêler leurs votes.

Dans ce moment crucial qui s'avance, nos voix toutes petites, toutes privées de médias peuvent construire un réseau capable de résister face à l'industrie asservie de la communication. ENSEMBLE, TOUS ENSEMBLE ! Tissons nos messages. Tissons nos voix jusqu'à ce qu'elles construisent une toile de détermination, de liberté et de dignité.

Humbles de tout le pays, unissons-nous ! Humbles de tous les pays, fraternisons !

Partageons, diffusons nos mots, que ce soit sur les réseaux sociaux ou auprès de nos voisins, faisons-nous entendre plus forts et déterminés que les médias officiels. Nous avons nos mots à nous, maladroits peut-être, les paroles empruntées aux moins timides. Peu importe ! Mais que nos messages se multiplient pour construire la force de notre résistance des humbles.

● **Serge Grossvak**

Gare de Deuil-Montmagny, le 17 juin 2014



## Réforme territoriale : quelle critique et quelle alternative ?

**Présenté au Conseil des ministres du 18 juin, le projet de réforme territoriale confirme la volonté du Président de la République et du gouvernement de faire passer en force, et d'ici la fin de l'année, un texte qui modifie en profondeur l'organisation administrative du pays.**

Le Conseil des ministres vient de confirmer la volonté gouvernementale de faire aboutir deux textes : l'un concerne à la fois le regroupement des Régions (prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et le report des élections régionales et départementales (à décembre 2015), l'autre concerne les évolutions de compétences des collectivités territoriales. Le premier texte sera présenté au Sénat dès le mois de juillet, tandis que le débat parlementaire sur le second est annoncé pour l'automne, après la tenue des élections sénatoriales en septembre.

### Une crise de sens

Notons d'emblée l'incertitude qui pèse sur les calendriers autant que sur les contenus finaux de ces projets. D'une part, il n'est vraiment pas sûr que le pouvoir dispose d'une quelconque majorité pour adopter ces textes et il va devoir prendre en compte les rapports

de force en son sein et avec les différents groupes politiques, sans parler des mobilisations possibles sur un tel sujet. D'autre part, le gouvernement

**La réforme territoriale ne pourrait réduire les dépenses que si elle recouvrait d'importantes diminutions de crédits d'intervention et une forte baisse des postes, donc une diminution du service public. Or, les citoyens y sont très largement hostiles.**

n'est pas sûr de lui : non seulement les décisions sont arrêtées sur des coins de table, comme l'a récemment raconté

*Le Canard Enchaîné* concernant les futures grandes régions, mais les motivations même de la réforme font question et controverse, ce qui en affaiblit considérablement les fondations. La déstabilisation actuelle des élites administratives sur ces dossiers est un indicateur de plus d'une véritable crise de légitimité du pouvoir.

Un des arguments majeurs en faveur de ces changements concerne la nécessité de limiter la dépense publique et de réduire l'endettement pour tenir les engagements du pays devant l'Union européenne. Certains essayent encore de faire croire que les regroupements institutionnels produiraient mécaniquement des effets de mutualisation, avec des impacts budgétaires significatifs. Or, l'expérience de la mise en œuvre des Intercommunalités montre qu'une telle mécanique n'existe pas. L'agence de notation Moody's elle-même s'émeut ●●●

●●● des illusions en la matière... avant de demander des suppressions de postes de fonctionnaires.

En réalité, la naissance de “super Régions”, la suppression des Départements (envisagée pour 2020) et l’extension des territoires des Intercommunalités (pour qu’elles atteignent un nombre minimal de 20 000 habitants) ne pourraient réduire les dépenses que dans la mesure où elles recouvreraient d’importantes diminutions de crédits d’intervention et une forte baisse des postes, c’est-à-dire à une diminution du service public. Cela, les promoteurs de la réforme ne peuvent ni le dire ni l’écrire, car ils savent que les citoyens sont très largement hostiles à la diminution des services publics et de l’emploi public. Alors, ils font semblant, par exemple, que la diminution du nombre d’élus pourrait avoir un impact budgétaire, alors qu’une telle baisse - qui pose par ailleurs un grave problème démocratique - aurait un impact dérisoire.

Les élus, au-delà même de leurs sensibilités politiques, sont mis dans ●●●

## Ressources

### Textes de référence :

Le projet de loi  
<http://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/pl-organisation-territoriale-republique.pdf>

Les réformes entre 2008 et 2012 (sous Sarkozy)  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9forme\\_des\\_collectivit%C3%A9s\\_territoriales\\_fran%C3%A7aises\\_\(2008-2012\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9forme_des_collectivit%C3%A9s_territoriales_fran%C3%A7aises_(2008-2012))

Les réformes en cours  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Acte\\_III\\_de\\_la\\_d%C3%A9centralisation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Acte_III_de_la_d%C3%A9centralisation)

Concernant la clause de compétence générale  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Clause\\_g%C3%A9n%C3%A9rale\\_de\\_comp%C3%A9tence](http://fr.wikipedia.org/wiki/Clause_g%C3%A9n%C3%A9rale_de_comp%C3%A9tence)

### Dans *Cerises* :

“Inventer la métropole solidaire à partir des dynamiques territoriales”  
 Entretien avec Patrick Braouezec  
<http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4363&q=collectivités#p17>

“Décentralisation, acte III, scène 1 : métropoles pour le peuple ?”, par Julien Dioudonnat  
<http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4131&q=collectivités#p36>

“La sanction électorale contre l’austérité, c’est maintenant !”  
<http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4396>

“Réforme territoriale : un référendum pour que le peuple décide !”, édito du collectif d’animation de l’ACU  
<http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4525>



●●● une situation schizophrénique : ils sont appelés à saper les politiques locales dont ils sont par ailleurs souvent les promoteurs. L'exécutif leur commande de s'interdire des investissements, des actions et des projets, alors que, malgré la crise économique et financière, les collectivités territoriales ont continué de développer l'action publique. Enfin, accessoirement, on leur demande de diminuer leurs futurs moyens d'action, alors même qu'ils aspirent à... être réélus. Au total, une telle situation aboutit à un large sentiment des élus d'être dépossédés des débats : leur fureur, de moins en moins cachée, pourrait réserver des surprises, parlementaires notamment.

### Une réforme à enjeux majeurs

Les deux réformes touchent à des enjeux politiques structurants : à la légitimité même des institutions locales, et à l'action publique elle-même, c'est-à-dire aux domaines de compétences de chacune et à ses capacités d'action. La légitimité se joue en partie du côté de la reconnaissance partagée, ou non, du rôle d'une collectivité, de la connaissance de l'assemblée locale qui prend les décisions, de la proximité plus ou moins grande entre l'usager et le citoyen d'une part et d'autre part la décision. En la matière, le gouvernement peut s'appuyer sur la faiblesse de la démocratie locale : Conseil régional et Conseil général méconnus, Intercommunalités non

repérées... d'une certaine manière, il joue sur du velours en voulant transformer des lieux si peu investis par la passion démocratique. Quant aux compétences, le pro-

**Les élus font usage  
de la liberté que  
leur offre le principe  
constitutionnel  
de "libre administration"  
pour répondre  
à des besoins  
de la société et orienter  
l'action publique.  
C'est devenu  
insupportable à l'État,  
qui attend d'eux  
de n'être désormais  
que des commis  
à son service.**

jet gouvernemental annonce un immense mécano bureaucratique aux effets incertains, si ce n'est que ce type de réforme produit des effets... bureaucratiques et se fait le plus souvent sans les citoyens.

Un des arguments concerne la simplification du "mille-feuille territorial". Il est

reproché la superposition actuelle des pouvoirs locaux, l'enchevêtrement des compétences et des actions, le manque de clarté des compétences de chacun et de transparence vis-à-vis des citoyens, le tout conduisant, paraît-il, à d'évidents doublons et un manque global d'efficacité. À ce propos, on notera d'abord que ce sont les mêmes partis et les mêmes élus qui ont, depuis des années, voté les lois successives mettant en place de nouveaux niveaux d'intervention, transférant des compétences de l'État (tout particulièrement vers les Départements et les Régions), créant de nouvelles compétences. Et que c'est le même système politique qui a, par exemple, conditionné les aides locales à l'existence de financements conjoints par d'autres collectivités. Ainsi, il est généralement considéré que le fait qu'un partenaire bénéficie déjà d'un financement d'une autre institution est un argument fort pour répondre favorablement à une demande de subvention, tandis qu'un acteur qui ne reçoit pas déjà des subventions a peu de chances d'en obtenir une.

On notera aussi que les deux textes ne suppriment en réalité aucun niveau de collectivité et ne simplifient rien. Certes, ce qui est prévu, c'est la montée en puissance des Régions, qui obtiendraient un pouvoir réglementaire sur leurs champs de compétences, en plus de la ●●●

●●● compétence des collèges et de la compétence de la voirie retirées aux Départements. Avec les Métropoles, nous avons là des géants potentiellement concurrents. Cependant, les Départements garderaient tout le volet social, qui constitue le cœur de leur action, et les différents niveaux de compétences continueraient d'avoir la possibilité d'agir en matière de culture, de sports et de tourisme.

### La compétence générale, un enjeu capital

Si une mesure exprime le sens global de la réforme gouvernementale, c'est sans doute la suppression de la clause de compétence générale. De quoi

s'agit-il ? Jusqu'à présent, les collectivités peuvent, si elles le souhaitent, décider d'intervenir dans des domaines hors des compétences qui leur sont explicitement dévolues par la loi. Cette possibilité est une conséquence directe du principe de « *libre administration des collectivités locales* » énoncé par les articles 34 et 72 de la Constitution.

Ainsi, toutes les collectivités ont de longue date développé des politiques volontaires dans de nombreux domaines. Par exemple, de nombreux Départements ont développé des politiques éducatives, préventives, culturelles, sportives, environnementales... Pour encourager la mise en oeuvre de projets utiles

au territoire et aux populations, elles ont participé aux projets portés par d'autres acteurs. C'est le cas en matière de transports en commun ou pour l'amélioration du cadre de vie, pour le développement économique et pour l'emploi. Elles soutiennent en outre de nombreux projets et acteurs locaux, parmi lesquels des associations de tous types (dont il faut souligner au passage l'affaiblissement consécutif aux coupes dans les subventions, qui constitue de fait un immense et désastreux plan social).

Ce faisant, les élus et les collectivités concernés se sont rendus coupables d'un crime : faire usage de la liberté que leur offre le système institutionnel pour répondre à des besoins de la société et orienter ainsi l'action publique. Ils ont ainsi fait, malgré les politiques nationales d'austérité successivement mises en oeuvre aux plans européen et national, le contraire de ce que l'État attend d'eux, à savoir de n'être désormais que des commis de l'État destinés à se comporter uniquement comme des services déconcentrés du pouvoir central.

Le mouvement mettant en cause cette autonomie est d'ailleurs en marche depuis plusieurs années, d'une part avec la limitation des leviers fiscaux propres aux collectivités (ce qui les empêche de se doter des moyens nécessaires ●●●

### Un élu vraiment en colère, parmi beaucoup d'autres

Le président du Conseil général du Jura, Christophe Perny (PS), sur *France 3 Bourgogne* : « À 45 ans je ne vais pas prendre des leçons de modernité. Ce que je veux dire à André Vallini [secrétaire d'État à la réforme territoriale], c'est qu'il joue contre son camp. En tant que républicain parce qu'avec des structures éloignées des citoyens, il va faire le lit du Front national. Il joue contre son camp en tant qu'élu et en tant que ministre parce que c'est une source de moins d'efficacité et la machine va ralentir et le gouvernement sera pénalisé. Et il joue contre son camp en tant que socialiste parce qu'il n'est pas porteur de ce mandat-là, et le président de la République non plus. Ils renient les engagements pris devant les Français, qui sont en train de nous le faire savoir violemment. Il n'est pas question d'accompagner ce mouvement suicidaire. »





●●● à leur action), d'autre part avec l'empilement des nouveaux dispositifs obligatoires, contraignant les collectivités à focaliser leurs moyens. Ainsi, en ce qui concerne les Départements, le transfert des personnels des collèges, celui des personnels de voirie ont succédé à la mise en œuvre des nouvelles prestations destinées aux personnes âgées et aux personnes handicapées, et au transfert de la gestion de l'allocation RMI (devenu depuis le RSA). Certains font mine de s'étonner, depuis, de l'explosion des dépenses de ces collectivités, alors même que c'est le législateur qui leur a confié la gestion de prestations sociales très dynamiques, en les privant des compensations financières correspondantes (d'où l'augmentation de la pression fiscale... qui leur est aussi reprochée).

La suppression de la clause de compétence générale est le moyen par lequel le gouvernement aujourd'hui, et le législateur demain s'il obtempère à l'injonction présidentielle, entend contraindre ses propres amis à renoncer à de nombreuses politiques : on dira que la faute en incombe à la loi. On parle certes déjà d'exceptions et de corrections, qui pourraient concrètement amoindrir la décision générale ; cependant, rien ne sera plus comme avant si la libre administration est remise en question dans la vie : la possibilité de mettre en œuvre des politiques volontaires, qui manifestent la

légitimité des élus, dont le mandat est issu de la souveraineté populaire, sera fortement restreinte, l'État se destinant à jouer de plus en plus le rôle de garde-chiourme d'assemblées et d'institutions locales délégitimées en plus d'être désargentées.

**La propulsion des métropoles vise à favoriser un petit nombre de polarités capables, en principe, de rivaliser avec leurs équivalents européens. Mais que deviennent les nombreux et vastes territoires qui ne sont pas dans l'épicentre de la métropole, mais à sa périphérie ?**

Voyons cependant que le débat reste à venir. En effet, on ne sait pas si le législateur va assumer de se contredire à quelques mois d'intervalles : la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ("loi MAPAM") vient précisément de rétablir la clause de compétence générale des

Départements et des Régions, mise à mal précédemment par la loi sarkozyste du 16 décembre 2010...

#### **Fusion et renforcement des Régions, propulsion des Métropoles**

La constitution de grandes régions est une volonté ancienne portée par l'Union européenne. Il s'agit en principe, selon leurs partisans, de mettre en place des locomotives pour le développement économique et de développer la compétition entre territoires au niveau européen voire mondial. De la même façon, la propulsion des Métropoles vise à favoriser un petit nombre de polarités capables, en principe, de rivaliser avec leurs équivalents européens (le faible nombre étant censé être synonyme de puissance des heureuses élues). Le problème, en la matière, c'est ce que deviennent les nombreux et vastes territoires qui ne sont pas dans l'épicentre de la métropole, mais à sa périphérie. Plus largement, des parties entières des grandes régions seront appelées à être des remorques lointaines des villes capitales... sauf à recréer d'autres centres dans les mêmes régions.

Un autre gros hic, c'est qu'éloigner ainsi le centre de décision des citoyens, c'est aussi l'éloigner des territoires, ce qui posera inévitablement la question des modalités de déclinaison des politiques mises en œuvre à des niveaux ●●●

●●● infra-régionaux. Les intercommunalités sont parfois déjà sur les rangs pour décliner les compétences régionales sur des territoires plus proches des habitants. Mais d'autres pistes sont apparues dans le débat public, par exemple celle que les Départements deviennent les lieux de la déclinaison territoriale de la politique décidée à l'échelle de la Métropole ou de la Région. Dans une telle hypothèse, l'Assemblée départementale (le Conseil général), élue au suffrage universel, disparaît et le Département devient une branche administrative (de la Région ou de la Métropole) : bonjour la proximité démocratique !

#### Haro sur les Départements

Le secrétaire d'État à la réforme territoriale, André Vallini, se propose de travailler à la « dévitalisation des Départements ». L'emploi de cette expression témoigne sans doute de son niveau de considération pour les Conseillers généraux, pour les politiques publiques mises en œuvre par ces collectivités et pour les agents de ces services publics. Cependant, deux éléments peuvent être notés. D'un côté, le projet de loi présenté au Conseil des ministres entend transférer à la Région les compétences des Départements en matière de collèges et de voirie : ce qui est amusant à ce propos - seulement si on a envie de sourire -, c'est que les transferts des personnels de l'État aux Départements dans

ces deux domaines, qui ont concerné au total 130 000 agents, ont moins de dix ans. Est-il permis de demander que soit évalué honnêtement ce précédent changement avant de procéder au prochain ? D'autre part, contrairement à ce que titre *Le Monde*, les Départements ne « perdent » pas « leurs principales

**L'État veut la disparition des Départements parce qu'ils expriment la possibilité de mener des politiques volontaires qui excèdent les prescriptions de l'État. C'est cela, aussi, l'exception française en matière sociale.**

prérogatives ». Dans l'attente de leur disparition, voulue par le Premier ministre pour 2020 (mais qui peut prévoir aussi loin, par les temps qui courent !), ils sont maintenus dans ce qui fait leurs compétences et leur identité premières, à savoir les domaines dont on ne parle pour ainsi dire jamais dans la presse : la protection de l'enfance, la protection maternelle et infantile, l'accueil de la petite enfance, l'accompagnement social, l'insertion, l'accompagnement des

personnes âgées et des personnes handicapées... Ne s'agit-il pas là de prérogatives majeures ?

Mettons de côté la manière dont le gouvernement pose les problèmes de compétences aujourd'hui, encourageant de fait les collectivités à s'opposer entre elles : ce qui est en jeu, à la fois inclut et dépasse la question des pouvoirs locaux. Pourquoi les Départements sont-ils dans le collimateur du pouvoir ? Fondamentalement, et au-delà même du débat sur leur pertinence en terme d'échelle et de proximité, l'État veut leur disparition parce qu'ils expriment précisément la possibilité pour des collectivités disposant de moyens relativement importants de mener des politiques volontaires dans de nombreux domaines qui excèdent les prescriptions de l'État. Ce qui est aussi vrai et pourrait l'être de plus en plus des grosses Intercommunalités. C'est cela, aussi, l'exception française en matière sociale.

Reste plusieurs débats qu'on ne peut esquiver : la situation des collectivités territoriales est critique, à la fois du point de vue budgétaire et du point de vue de leurs difficultés à répondre aux besoins des territoires et des citoyens. Dès lors, il reste à énoncer les principes et les fondamentaux d'une autre réforme, nécessaire et possible.

● Gilles Alfonsi

# Six axes pour une réforme possible et nécessaire

## Quels principes et quelles orientations fondamentales pour une autre réforme territoriale ?

Voici six propositions, qui n'épuisent pas la question d'une rupture avec la surenchère libérale et la régression démocratique qui l'accompagne.

### Maintenir la clause de compétence générale

À l'inverse des politiques qui tendent à faire des collectivités locales des services déconcentrés de l'État, les contrainant à resserrer leurs interventions sur des dépenses contraintes, une politique moderne devrait favoriser l'expérimentation de politiques et de dispositifs innovants. Tout l'intérêt de disposer de collectivités dotées d'une personnalité politique et juridique forte, c'est précisément de permettre ainsi de soutenir et développer des projets locaux, au plus près des territoires, des problématiques et des acteurs locaux. C'est aussi, et surtout, un enjeu démocratique. Les orientations et la loi devraient soutenir leur liberté de choix et leur autonomie financière.

### En finir avec les mensonges sur les budgets et les personnels

Les promoteurs de la réforme territoriale ne cessent de mettre en cause la gestion des collectivités, s'attachant à faire croire qu'elles sont des lieux de gabegies. Au contraire, les collectivités ont accompli des efforts importants pour mieux gérer l'argent public. De fait, les hausses des dépenses et du nombre

de postes de fonctionnaires territoriaux se sont concentrées sur les politiques transférées par l'État ou nouvellement dévolues par la loi. Si on neutralise ces hausses pour comparer les dépenses d'aujourd'hui et d'hier à périmètres égaux, les évolutions sont mesurées.

**Le maintien de la clause de compétence est un enjeu démocratique majeur. Au-delà du principe, il importe que les collectivités aient les moyens de mener des politiques publiques. Une politique de péréquation doit être mise en œuvre pour promouvoir l'égalité.**

### Relever le défi des recettes, promouvoir l'égalité

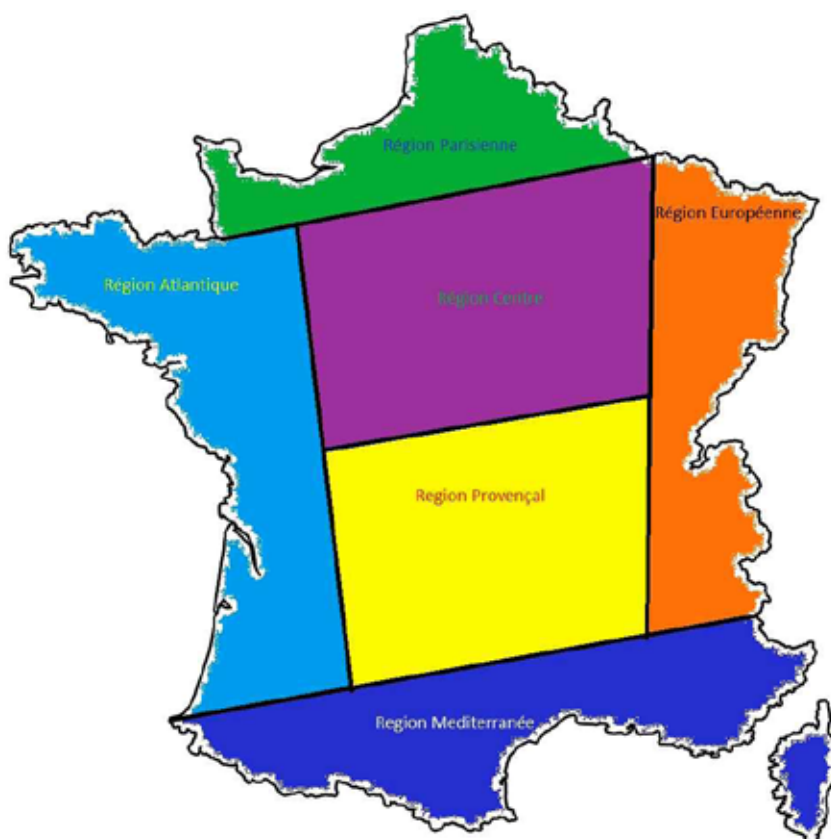
De nombreuses collectivités se trouvent

dans des situations budgétaires délicates, prises en ciseau entre la baisse des dotations de l'État et la hausse des dépenses sociales et éducatives. Pour accroître leurs recettes afin de mieux répondre aux besoins, il faudrait à la fois revenir sur les baisses de dotations et les réindexer sur l'inflation, compenser les dépenses sociales qui leur ont été dévolues au fil des ans (soit par transfert de compétences, soit par des lois fixant de nouveaux droits), rétablir des leviers fiscaux pour leur redonner du pouvoir. Un axe majeur d'une politique budgétaire rompant avec le dogme de la diminution de la dépense publique concerne les mécanismes de péréquation des villes et des territoires les plus riches vers les autres. Un autre aspect concerne le soutien aux collectivités endettées et les conditions d'emprunt.

### Coopérer plutôt que mettre en compétition

Pour aborder la question de l'empilement des initiatives et de la complexité des financements des projets locaux, la bonne méthode est celle de la collaboration entre collectivités. Au contraire d'une philosophie qui entend mettre ●●●





●●● en compétition les territoires, choisissant de fait certaines populations contre d'autres, le législateur devrait encourager les passerelles et les collaborations mutuellement avantageuses, favoriser les rapprochements destinés à armer les collectivités face au secteur privé afin qu'elles en soient moins les vaches à lait. Des dispositifs incitatifs à l'innovation sociale, écologique, éducative et culturelle pourraient être développés par l'État, soutenant par exemple la modernisation de leurs infrastructures, les efforts en matière de numérique ou encore ceux menés en faveur de la qualité de services aux usagers.

#### Démocratiser les politiques locales

Si le maire reste selon les enquêtes d'opinion repéré comme l' élu de proximité, les institutions municipales, intercommunales, départementales et régionales apparaissent, comme les élus nationaux, de plus en plus éloignées de la population, et impuissants pour résoudre les problèmes. Les dispositifs participatifs ouverts à tous se sont le plus souvent essouffés, de même que les partenariats avec les associations et les acteurs locaux. Réinventer la démocratie locale

est un impératif : les échelons locaux sont sans doute un passage obligé pour rompre avec la dérive bureaucratique et antidémocratique globale des institutions. Alors que toutes les lois sont atteintes de «gestionnisme» aigue, ne serait-il pas temps d'exiger une loi de promotion de la démocratie locale, incluant

**Réinventer la démocratie locale est un impératif : les échelons locaux sont sans doute un passage obligé pour rompre avec la dérive bureaucratique et antidémocratique globale des institutions.**

des obligations d'associer les citoyens à la définition des politiques publiques. Il s'agira aussi de transformer le rôle des élus, afin qu'ils ne soient plus seulement les représentants de leurs territoires d'élection, mais des partenaires des citoyens dans une citoyenneté renouvelée.

#### Renforcer le pilotage des politiques publiques

Si les collectivités ont souvent renforcé leurs dispositifs de gestion interne, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer l'efficacité des politiques publiques, la qualité des services aux usagers et la gestion budgétaire. Les réseaux de professionnels existants et les associations contribuant à avancer dans ce sens devraient être fortement soutenus par la puissance publique. Plus largement, tout est à faire pour transformer et démocratiser le fonctionnement administratif, encourager la participation des acteurs, des usagers et des citoyens à la définition des politiques publiques.

Si une réforme devait voir le jour en remplacement de celle que l'exécutif entend imposer à la va-vite, elle devrait d'abord être débattue avec les citoyens, puis sanctionnée par un référendum. Pour qu'à la place d'instances qui n'ont pas la légitimité pour en délibérer, ce soit le peuple qui décide.



● Gilles Alfonsi

## Le monde ouvert à la fenêtre

**Les Artistes Invités**

	CORINNE et GILLES Alias SHIRLEY et DINO <a href="http://www.achilletonic.com/">http://www.achilletonic.com/</a>		Humoristes, comédiens et chanteurs	Bernard JOYET <a href="http://www.bernardjoyet.com">http://www.bernardjoyet.com</a>		Chanteur, auteur et compositeur
	Vincent ROCA <a href="http://www.vincent-roca.com">http://www.vincent-roca.com</a>		Humoriste, écrivain, acteur et chroniqueur	Nathalie MIRAVETTE <a href="http://nathaliemiravette.com">http://nathaliemiravette.com</a>		Pianiste, chanteuse, compositrice et arrangeuse
	Serge LLADO <a href="http://showrisso.wix.com/sergella.do#!">http://showrisso.wix.com/sergella.do#!</a>		Musicien, auteur-compositeur interprète et chroniqueur	Gérard MOREL <a href="http://www.gerardmorel.fr">http://www.gerardmorel.fr</a>		Chanteur, auteur et compositeur

C'est un festival chaleureux et humain, tout sauf une grande machinerie estivale, qu'ont concocté, pour la quatrième année, notre amie Colette Ferrat, les bénévoles de l'Association *Jean Ferrat Culture et Chansons à Antraïgues*, des artistes et professionnels. Des concerts, un banquet festif, des rencontres... dans le village ardéchois perché sur son roc de granit.

Ce sera samedi 19 & dimanche 20 juillet 2014 à Antraïgues-sur-Volane. À deux pas de la Maison Jean Ferrat, auteur, compositeur, interprète à la voix inoubliable... et ami. Les réservations ont commencé<sup>1</sup>.

### Samedi.

16 h 30 - Maison d'Antraïgues : Pierre-Louis Basse, journaliste, débattrà de « *l'humour, révélateur de conscience* » et dédicacera ses ouvrages.

21 h 30 - Place de la Résistance : les artistes Gérard Morel, Serge Llado, Bernard Joyet, Vincent Roca, Nathalie Miravette, Corinne et Gilles - alias Shirley et Dino - feront souffler pour nous et avec leur esprit créatif « *l'humour et l'humour* » dans les chansons du répertoire de Jean Ferrat. Des surprises en perspective... « *Au fond, mourir, c'est ne plus s'arrêter de rire* », chantait Jean sur des paroles de Pierre Grosz.

### Dimanche.

Fin de matinée : partie de boules avec les artistes et animation musicale (Calade en Sol).

16 h 30 – (Maison d'Antraïgues) : Michel Drucker parlera de son livre *De la lumière à l'oubli*, qu'il dédicacera en fin d'après-midi. Le soir : sous les lampions, dîner dansant animé par le groupe Prélude.



Colette Ferrat est vaillante. L'autre jour au téléphone, la voilà qui me dit : « *Je me bats pour qu'ici il se passe plein de choses. Pour Jean, la poésie et la chanson naturellement.* »

Les 28 & 29 juillet, à l'invitation de la Maison Jean Ferrat, le musicien et chanteur Thomas Pitiot<sup>2</sup> animera un atelier d'écriture et donnera un concert au village. Thomas est de ceux qui pensent que le répertoire de Jean Ferrat est d'une actualité et d'un regard critique rares. Il est aussi l'homme qui peut imaginer *La femme est l'avenir de l'homme* en biguine et *Le Bruit des bottes* en rap.

Le 31 juillet, Charles Silvestre, ancien rédacteur en chef de *L'Humanité* et auteur de *La victoire de Jaurès* (Éditions Privat) sera invité pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Jaurès. Enfin, les 9 & 10 août, Jean-Louis Trintignant sera aussi l'invité d'Antraïgues<sup>3</sup>. Ce Monsieur, fou de poésie, nous fera partager sa passion pour Prévert, Vian et Desnos. Ces poètes épris de liberté comme lui, qui disent la résistance et le combat, l'amour présent et celui qui s'en est allé.

Vous qui voulez un souffle d'amour et de rébellion, rendez-vous à Antraïgues avant l'été de la Saint-Martin !



### ● Philippe Stierlin

<sup>1</sup>. Par mail : [associationjeanferrat07530@gmail.com](mailto:associationjeanferrat07530@gmail.com) Ou Valérie FAYON : 06 69 44 10 56 / 04 75 88 62 92 (pas de messages, réservations de vive voix). Samedi : Adultes : 20 € ; 6-14 ans : 12 € ; < 6 ans : gratuit. Dimanche : tarif unique : 20 € (repas). <https://www.facebook.com/events/283877205107919/?ref=5>

<sup>2</sup>. Thomas Pitiot est par ailleurs l'invité artistique du séminaire des Communistes unitaires à Paris ce samedi 21 juin 2014.

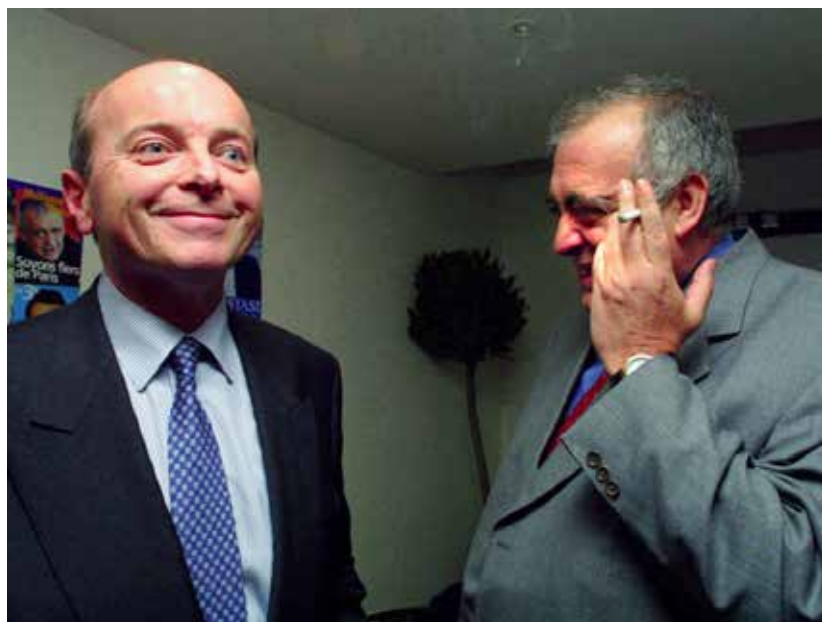
<sup>3</sup>. Jean-Louis Trintignant sera accompagné par Daniel Mille à l'accordéon et Grégoire Korniluk au violoncelle. (mise en scène : Gabor Rassov - lumières : Orazio Trotta). Réservations : 04 39 97 79 73

## Un CV édifiant

Celui de Jacques Toubon proposé comme Défenseur des droits par François Hollande : opposé à la dépénalisation de l'homosexualité, à la création du délit de révisionnisme, favorable aux commandos anti-IVG, cumulard RPR puis UMP (conseiller d'État, conseiller de Paris, ancien député, ancien ministre de Balladur et de Juppé... n'ayant pas hésité à envoyer un hélico dans l'Himalaya pour rappeler un procureur et contrecarrer l'ouverture d'une information judiciaire en 1996 contre Xavière Tibéri, épouse du maire de Paris de l'époque.) Qui dit mieux ?

La pétition pour que les député-e-s refusent la nomination du Défenseur des droits est ici :

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Aux\\_deputes\\_Non\\_a\\_la\\_nomination\\_de\\_Toubon\\_pour\\_defendre\\_nos\\_droits/?nUfwpdb](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Aux_deputes_Non_a_la_nomination_de_Toubon_pour_defendre_nos_droits/?nUfwpdb)



Avec Philippe Séguin.

### ● Les cheminots défendent le service public du rail.

Face aux voix de faussaires - gouvernement, Medef et Journaux télévisés conjugués – qui projettent ou soutiennent un projet de démantèlement et mise en concurrence des transports ferroviaires et accablent les cheminots en lutte, 145 autres voix citoyennes appellent à l'abandon de cette "réforme" et à la construction d'un véritable projet pour un service public unifié du transport ferroviaire. À lire sur [www.comunistesunitaires.net](http://www.comunistesunitaires.net), rubrique "Initiatives".

● **L'espoir contre la peur.** Contre la casse de l'industrie du papier-carton, les personnels mobilisés manifestent le 26 juin à Paris. À la politique de la peur pratiquée par les multinationales, ils opposent celles de l'espoir : « *les salariés, groupés en lutte et dans leurs syndicats détiennent une alternative globale à cette logique de destruction. Puisque les collectifs de travail connaissent, contrôlent et sauvegardent les outils de*

*travail en fonction des besoins réels, l'avenir des entreprises doit leur appartenir.* » Plus sur [www.comunistesunitaires.net](http://www.comunistesunitaires.net), rubrique "Initiatives".



● **"Gens en marche".** En résonance avec l'actualité, « *une série d'œuvres photographiques à laquelle Nicole Peskine se consacre depuis plusieurs années. Elle se compose de photographies prises depuis 1969, assemblées en des compositions au service de la mémoire et donnant à voir le mouvement de milliers de gens défilant pour la justice et l'égalité* ». Jusqu'au 4 juillet à la Galerie de l'entrepôt, 7 rue Francis de Pressensé, 75014 Paris. Plus sur [www.comunistesunitaires.net](http://www.comunistesunitaires.net), rubrique "À voir".

**Cerises**  
publication de l'Association  
des communistes unitaires  
- Noyau -  
Gilles Alfonsi, Gilles Boitte,  
Michèle Kintz, Roger Martelli,  
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,  
Pierre Zarka.  
cerises@plateformecitoyenne.net  
Abonnement gratuit en ligne :  
<http://plateformecitoyenne.net/cerises>  
[www.cerisesenligne.fr](http://www.cerisesenligne.fr)

